

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

65000 Tarbes

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

EI sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

EI sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



MOUVEMENTS DE TERRAIN

EI sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

EI sur ma commune :

MODÉRÉ



FEU DE FORÊT

EI sur ma commune :

EXISTANT



RADON

EI sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

EI sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

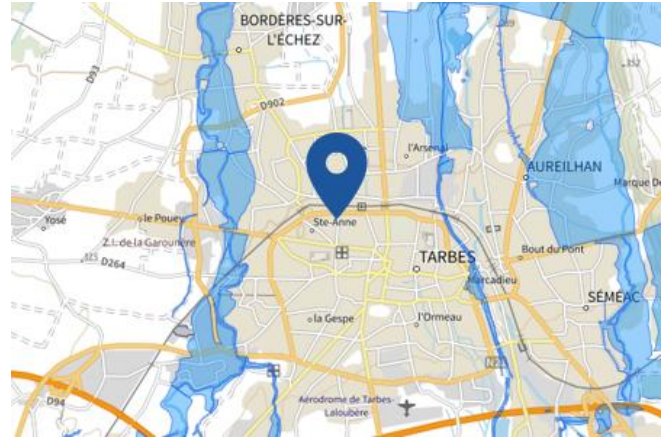
E1 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Tarbes

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRN - Tarbes

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN - Tarbes a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 02/07/2001

Date d'approbation : 03/02/2006

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



PPRN : PPRN-I - Tarbes

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRN-I - Tarbes a été prescrit sur votre commune.

Date de prescription : 29/07/2025

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

Risque d'inondation sur Tarbes



AZI : Adour

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.



PAPI : PAPI - Adour amont

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0012.

Il couvre les aléas et sous aléas :

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.



DDRM : DDRM65

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

11 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

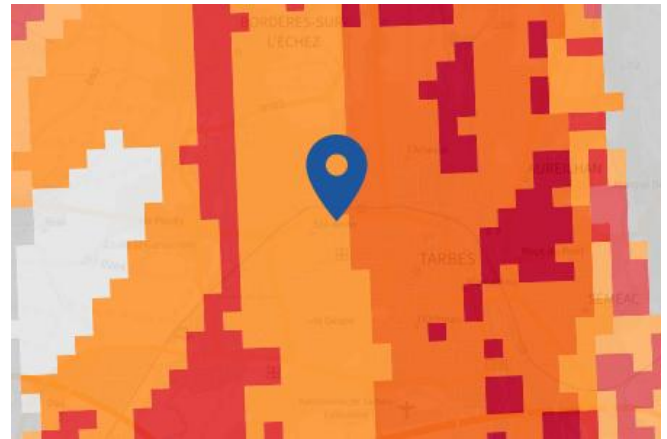
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2137424A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/12/2021	17/12/2021
INTE2005870A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/12/2019	13/03/2020
INTE1409887A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2014	18/05/2014
IOCE1004221A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/2009	14/02/2010
IOCE0914621A	Inondations et/ou Coulées de Boue	12/02/2009	01/07/2009
IOCE0902322A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	29/01/2009
INTE0500890A	Inondations et/ou Coulées de Boue	16/05/2005	30/12/2005
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9800067A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/08/1997	28/03/1998
INTE9000072A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/08/1989	28/02/1990
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Tarbes

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PAPI - Adour amont

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0012.

Il couvre les aléas et sous aléas :

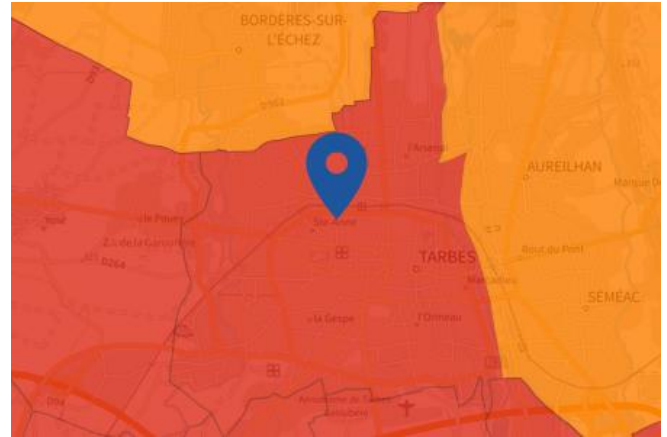
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Tarbes

Risque sur la commune MODÉRE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : DDRM65

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **4/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Tarbes

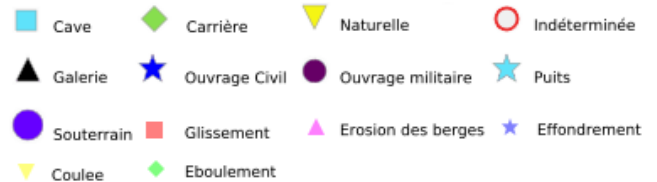
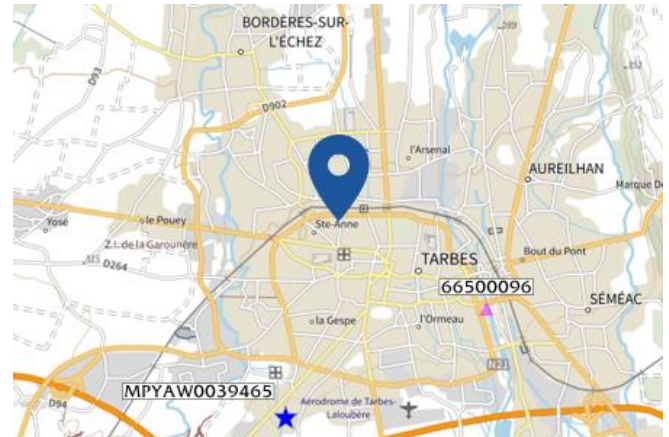
Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM65**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)
[Tassements différentiels](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Tarbes

 Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de 2/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

3 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

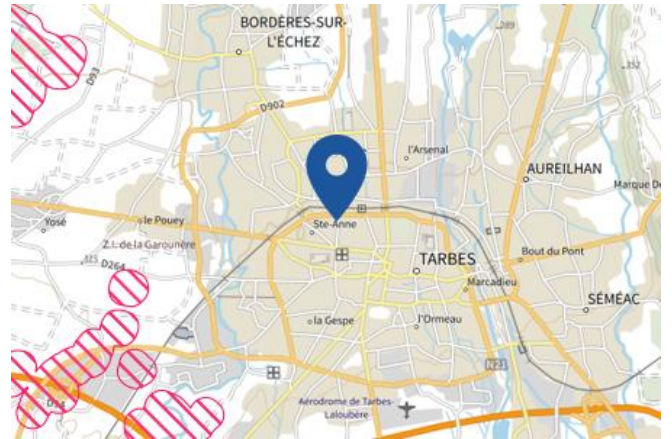
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0500891A	Sécheresse	01/07/2003	22/01/2006
INTE0300708A	Sécheresse	01/01/2002	20/12/2003
INTE0000771A	Sécheresse	01/05/1989	29/12/2000

Risque de feu de forêt sur Tarbes

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

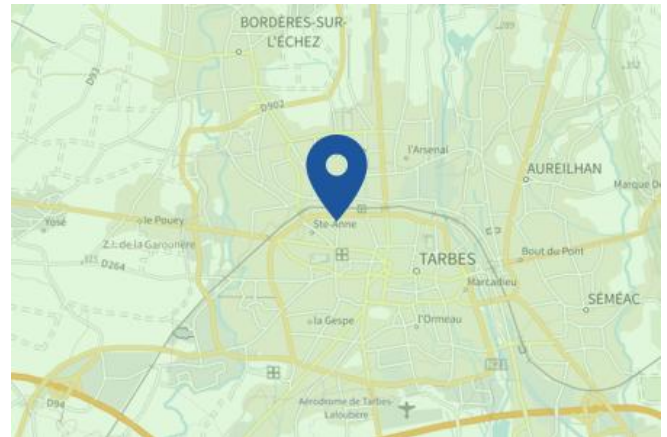
Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.

Risque radon sur Tarbes

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Tarbes

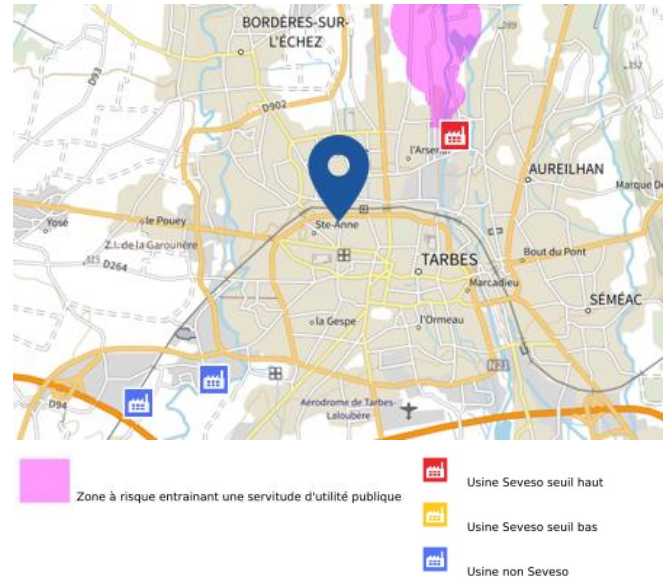
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :

PPRT : PPRT - NEXTER Munitions

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT - NEXTER Munitions a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 12/08/2008

Date d'approbation : 10/07/2012

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)
[Effet thermique](#)
[Effet de surpression](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

DDRM : DDRM65

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)
[Effet thermique](#)
[Effet de surpression](#)

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Tarbes

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
KNDS	Seveso seuil haut

1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
EMULSIONS DES PYRENEES	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Tarbes

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

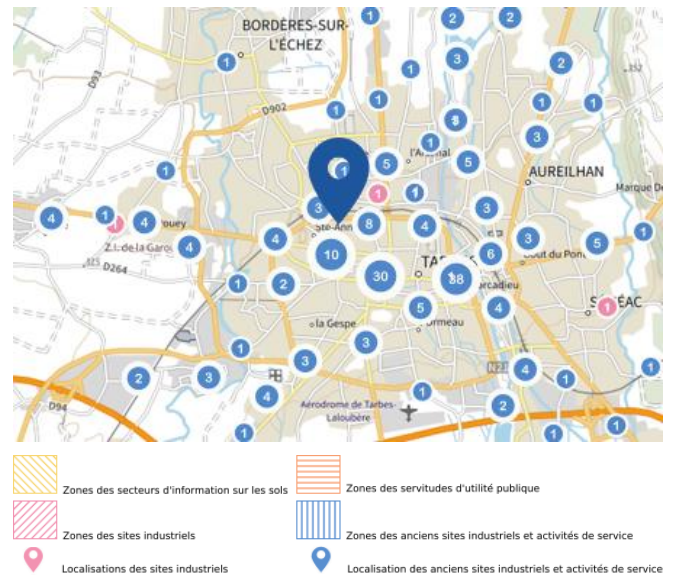
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Tarbes

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

1 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
66500096	Erosion de berges	

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

3 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000216601	Ecole primaire privée Sainte-Thérèse (N° 0650670A)	En cours
SSP000215901	GIAT INDUSTRIES (secteurs mécanique T68-2519 et pyrotechnique T68-	En cours
SSP000216301	Ancienne usine à gas	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

462 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3953454		Indéterminé	
SSP3953437		En arrêt	
SSP3953435	STATION ANTAR	Indéterminé	
SSP3953423		En arrêt	
SSP3953420		Indéterminé	
SSP3953412		En arrêt	
SSP3953409		Indéterminé	
SSP3953404		Indéterminé	
SSP3953380		En arrêt	
SSP3953379		En arrêt	
SSP3953376		Indéterminé	
SSP3953342		Indéterminé	
SSP3953340		Indéterminé	
SSP3953336		Indéterminé	
SSP3953335		Indéterminé	
SSP3953334		En arrêt	
SSP3953333		Indéterminé	
SSP3953332		Indéterminé	
SSP3953329		En arrêt	
SSP3953325		En arrêt	
SSP3953316		Indéterminé	
SSP3953314		Indéterminé	
SSP3953308		Indéterminé	
SSP3953271		En arrêt	
SSP3953181		En arrêt	
SSP3953005		Indéterminé	
SSP3953004		En arrêt	
SSP3952782		En arrêt	
SSP3952772		En arrêt	
SSP3952769		Indéterminé	
SSP3952768		Indéterminé	
SSP3952767	SCI "Le Campanile"	Indéterminé	
SSP3952766		En arrêt	
SSP3952765		Indéterminé	
SSP3952764		Indéterminé	
SSP3952761		Indéterminé	
SSP3952760		Indéterminé	
SSP3952759		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3952758		Indéterminé	
SSP3952722		Indéterminé	
SSP3952721		Indéterminé	
SSP3952720		Indéterminé	
SSP3952719		Indéterminé	
SSP3952718	ASSO SERVICE "DEBUSSY"	Indéterminé	
SSP3952717		Indéterminé	
SSP3952716		Indéterminé	
SSP3952715		En arrêt	
SSP3952714		Indéterminé	
SSP3952713		Indéterminé	
SSP3952712	INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP3952711		En arrêt	
SSP3952710	SPRIA	Indéterminé	
SSP3952709	USINE DE BASTILLAC	Indéterminé	
SSP3952708		En arrêt	
SSP3952707		Indéterminé	
SSP3952706		Indéterminé	
SSP3952705		Indéterminé	
SSP3952704		Indéterminé	
SSP3952703		En arrêt	
SSP3952702		En arrêt	
SSP3952701		En arrêt	
SSP3952700		Indéterminé	
SSP3952699		Indéterminé	
SSP3952698		Indéterminé	
SSP3952697	AGENCE COMMERCIALE	Indéterminé	
SSP3952696		Indéterminé	
SSP3952695		Indéterminé	
SSP3952694		Indéterminé	
SSP3952693		En arrêt	
SSP3952692		Indéterminé	
SSP3952691		En arrêt	
SSP3952690		En arrêt	
SSP3952689		Indéterminé	
SSP3952688		En arrêt	
SSP3952687		En arrêt	
SSP3952686		Indéterminé	
SSP3952685		En arrêt	
SSP3952684		En arrêt	
SSP3952683		Indéterminé	
SSP3952682		Indéterminé	
SSP3952681		Indéterminé	
SSP3952680		Indéterminé	
SSP3952679		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3952678		Indéterminé	
SSP3952677		Indéterminé	
SSP3952676		En arrêt	
SSP3952675		Indéterminé	
SSP3952674		Indéterminé	
SSP3952673		En arrêt	
SSP3952672		Indéterminé	
SSP3952671		Indéterminé	
SSP3952670		En arrêt	
SSP3952669		Indéterminé	
SSP3952668		Indéterminé	
SSP3952667		Indéterminé	
SSP3952666		En arrêt	
SSP3952665		Indéterminé	
SSP3952664		Indéterminé	
SSP3952663		Indéterminé	
SSP3952400		En arrêt	
SSP3952051		En arrêt	
SSP3952009		En arrêt	
SSP3951992		En arrêt	
SSP3951974		Indéterminé	
SSP3951966		Indéterminé	
SSP3951961		Indéterminé	
SSP3951956		Indéterminé	
SSP3951949		Indéterminé	
SSP3951941		Indéterminé	
SSP3951940	PSI	Indéterminé	
SSP3951934		Indéterminé	
SSP3951929	SMF	Indéterminé	
SSP3951928		Indéterminé	
SSP3951927	FAP	Indéterminé	
SSP3951926		Indéterminé	
SSP3951925		En arrêt	
SSP3951924		En arrêt	
SSP3951921		Indéterminé	
SSP3951907		Indéterminé	
SSP3951899		Indéterminé	
SSP3951898		En arrêt	
SSP3951897	CYCLES TUYARET VAUTTIER	Indéterminé	
SSP3951874	GARAGE MODERNE	En arrêt	
SSP3951873		En arrêt	
SSP3951872		En arrêt	
SSP3951871	GARAGE GOMEZ	En arrêt	
SSP3951870		Indéterminé	
SSP3951869		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3951867		En arrêt	
SSP3951866		En arrêt	
SSP3951865	ANTAR	Indéterminé	
SSP3951863		En arrêt	
SSP3951862	CONCESSIONNAIRE RENAULT	En arrêt	
SSP3951858	STATION SHELL BERRE	Indéterminé	
SSP3951857	ESSO	En arrêt	
SSP3951828		En arrêt	
SSP3951827		En arrêt	
SSP3951826		Indéterminé	
SSP3951823		En arrêt	
SSP3951822		Indéterminé	
SSP3951821		En arrêt	
SSP3951817		Indéterminé	
SSP3951816		En arrêt	
SSP3951813		En arrêt	
SSP3951812		En arrêt	
SSP3951811		En arrêt	
SSP3951808		Indéterminé	
SSP3951807		En arrêt	
SSP3951804		Indéterminé	
SSP3951803		Indéterminé	
SSP3951802		En arrêt	
SSP3951800		En arrêt	
SSP3951799		En arrêt	
SSP3951798		En arrêt	
SSP3951796	BLANCHISSERIE VIT-NET	En arrêt	
SSP3951793		Indéterminé	
SSP3951790		Indéterminé	
SSP3951787		En arrêt	
SSP3951786		Indéterminé	
SSP3951785		En arrêt	
SSP3951784		Indéterminé	
SSP3951781		Indéterminé	
SSP3951772		Indéterminé	
SSP3951762		En arrêt	
SSP3951760	ESSO SERVICE	Indéterminé	
SSP3951741		En arrêt	
SSP3951740		En arrêt	
SSP3951710		Indéterminé	
SSP3951699		Indéterminé	
SSP3951696		En arrêt	
SSP3951693		Indéterminé	
SSP3951688		Indéterminé	
SSP3951687		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3951684		Indéterminé	
SSP3951683		Indéterminé	
SSP3951672		En arrêt	
SSP3951671		Indéterminé	
SSP3951670		En arrêt	
SSP3951669		En arrêt	
SSP3951668		En arrêt	
SSP3951667		En arrêt	
SSP3951666		Indéterminé	
SSP3951642	USINE CREUSOT-LOIRE (GROUPE	En arrêt	
SSP3951628		Indéterminé	
SSP3951614		En arrêt	
SSP3951608	GIAT PYRO	Indéterminé	
SSP3951597		Indéterminé	
SSP3951595		En arrêt	
SSP3951594		En arrêt	
SSP3951584	SUPERMARCHÉ CHAMPION -	Indéterminé	
SSP3951575		En arrêt	
SSP3951574		Indéterminé	
SSP3951573		En arrêt	
SSP3951566		En arrêt	
SSP3951548		Indéterminé	
SSP3951547		En arrêt	
SSP3951546		En arrêt	
SSP3951545		En arrêt	
SSP3951519		En arrêt	
SSP3951518		En arrêt	
SSP3951516		En arrêt	
SSP3951515		Indéterminé	
SSP3951514		Indéterminé	
SSP3951513		En arrêt	
SSP3951512		En arrêt	
SSP3951511		En arrêt	
SSP3951510		En arrêt	
SSP3951509	ESSO	En arrêt	
SSP3951508	SUPERMARCHÉ IFAPRIX	En arrêt	
SSP3951507	WASHMATIC LIBRE SERVICE	En arrêt	
SSP3951506		En arrêt	
SSP3951505		Indéterminé	
SSP3951504		En arrêt	
SSP3951503		En arrêt	
SSP3951502	USINES SCHNEIDER	En arrêt	
SSP3951501		En arrêt	
SSP3951500		Indéterminé	
SSP3951499		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3951498	GARAGE "AUTO-MIDI"	En arrêt	
SSP3951497		En arrêt	
SSP3951496		En arrêt	
SSP3951485		En arrêt	
SSP3951410		En arrêt	
SSP3951408		En arrêt	
SSP3951401	TEINTURERIE SOYLENE	Indéterminé	
SSP3951399		Indéterminé	
SSP3951395		En arrêt	
SSP3951388		En arrêt	
SSP3951385		Indéterminé	
SSP3951379	GARAGE INTERNATIONAL(1951),	En arrêt	
SSP3951377		En arrêt	
SSP3951366		En arrêt	
SSP3951360		Indéterminé	
SSP3951289		Indéterminé	
SSP3951288		En arrêt	
SSP3951287		En arrêt	
SSP3951286	GARAGE Vincent GAROBY CITROEN	En arrêt	
SSP3951285	ATELIERS ELECTROCERAMIQUES DES	En arrêt	
SSP3951284		Indéterminé	
SSP3951283		En arrêt	
SSP3951282		En arrêt	
SSP3951281	PHARMACIE LAUBADERE	Indéterminé	
SSP3951280	STATION 3000	En arrêt	
SSP3951279	MAGASIN SICA LISA	En arrêt	
SSP3951278		Indéterminé	
SSP3951277		Indéterminé	
SSP3951276	centre leclerc	Indéterminé	
SSP3951275		Indéterminé	
SSP3951274		Indéterminé	
SSP3951273		En arrêt	
SSP3951272		Indéterminé	
SSP3951270	SUPER MARCHE EPARGNE 03	En arrêt	
SSP3951268		En arrêt	
SSP3951267		En arrêt	
SSP3951266		En arrêt	
SSP3951265	TOTAL	En arrêt	
SSP3951264		Indéterminé	
SSP3951262		En arrêt	
SSP3951261		Indéterminé	
SSP3951258		En arrêt	
SSP3951246		En arrêt	
SSP3951245	GARAGE BON ET QUENARD	En arrêt	
SSP3951232		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3951231		En arrêt	
SSP3951230		En arrêt	
SSP3951224		Indéterminé	
SSP3951221	ATELIERS ELECTROCERAMIQUES DES	En arrêt	
SSP3951220		Indéterminé	
SSP3951213	S.D.G.P	En arrêt	
SSP3951212		En arrêt	
SSP3951209		En arrêt	
SSP3951206		Indéterminé	
SSP3951205		En arrêt	
SSP3951193	STATION PURFINA	En arrêt	
SSP3951192		En arrêt	
SSP3951191	STATION EFCO - ESSENCE	En arrêt	
SSP3951190		Indéterminé	
SSP3951189		En arrêt	
SSP3951183		Indéterminé	
SSP3951182		En arrêt	
SSP3951181	LA METALLISATION TARBAISE	En arrêt	
SSP3951176	GARAGE PASTEUR	Indéterminé	
SSP3951173		En arrêt	
SSP3951172		Indéterminé	
SSP3951161	GARAGE ST ANTOINE	En arrêt	
SSP3951152	SOYLENE	En arrêt	
SSP3951151		Indéterminé	
SSP3951149		En arrêt	
SSP3951148		En arrêt	
SSP3951147		Indéterminé	
SSP3951146		En arrêt	
SSP3951145		En arrêt	
SSP3951144		En arrêt	
SSP3951143	GARAGE DU NORD	En arrêt	
SSP3951142		En arrêt	
SSP3951141		Indéterminé	
SSP3951121		En arrêt	
SSP3951120		En arrêt	
SSP3951119		En arrêt	
SSP3951118		En arrêt	
SSP3951115		En arrêt	
SSP3951114	DECHARGE DES GRAVES	En arrêt	
SSP3951111		En arrêt	
SSP3951110		En arrêt	
SSP3951109		En arrêt	
SSP3951108		En arrêt	
SSP3951107	ESSO	En arrêt	
SSP3951093		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3951037		En arrêt	
SSP3951036		En arrêt	
SSP3951035		En arrêt	
SSP3951007		En arrêt	
SSP3951006		Indéterminé	
SSP3951004		Indéterminé	
SSP3950997		En arrêt	
SSP3950994		En arrêt	
SSP3950993		Indéterminé	
SSP3950992		En arrêt	
SSP3950991		En arrêt	
SSP3950990	FONDERIE HENYAS	En arrêt	
SSP3950989		En arrêt	
SSP3950988		En arrêt	
SSP3950987		En arrêt	
SSP3950984		En arrêt	
SSP3950983		Indéterminé	
SSP3950981		Indéterminé	
SSP3950977		En arrêt	
SSP3950976		En arrêt	
SSP3950975		En arrêt	
SSP3950974		En arrêt	
SSP3950973		En arrêt	
SSP3950972		En arrêt	
SSP3950971		En arrêt	
SSP3950970		En arrêt	
SSP3950969		En arrêt	
SSP3950968		En arrêt	
SSP3950967		Indéterminé	
SSP3950966		Indéterminé	
SSP3950965		En arrêt	
SSP3950964		En arrêt	
SSP3950963		En arrêt	
SSP3950962		En arrêt	
SSP3950961		Indéterminé	
SSP3950960		En arrêt	
SSP3950959		En arrêt	
SSP3950958		En arrêt	
SSP3950957		En arrêt	
SSP3950956		En arrêt	
SSP3950955		Indéterminé	
SSP3950954		Indéterminé	
SSP3950943		Indéterminé	
SSP3950942		En arrêt	
SSP3950941		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3950939		Indéterminé	
SSP3950932		Indéterminé	
SSP3950931		En arrêt	
SSP3950930		En arrêt	
SSP3950928		En arrêt	
SSP3950927		Indéterminé	
SSP3950926		En arrêt	
SSP3950925		En arrêt	
SSP3950924		En arrêt	
SSP3950923		En arrêt	
SSP3950922		En arrêt	
SSP3950921		Indéterminé	
SSP3950920		En arrêt	
SSP3950919	GARAGE MARCADIEU	En arrêt	
SSP3950918	UIP	En arrêt	
SSP3950917		En arrêt	
SSP3950916		Indéterminé	
SSP3950915	GARAGE MODERNE	En arrêt	
SSP3950914		En arrêt	
SSP3950913		En arrêt	
SSP3950912		En arrêt	
SSP3950911		En arrêt	
SSP3950910		En arrêt	
SSP3950909		En arrêt	
SSP3950908		En arrêt	
SSP3950907		En arrêt	
SSP3950906		En arrêt	
SSP3950905		En arrêt	
SSP3950904	SAVONNERIE DES PYRENNEES	En arrêt	
SSP3950903		Indéterminé	
SSP3950901		En arrêt	
SSP3950900		En arrêt	
SSP3950899		Indéterminé	
SSP3950898		En arrêt	
SSP3950897		En arrêt	
SSP3950896		En arrêt	
SSP3950895		En arrêt	
SSP3950893		En arrêt	
SSP3950889		En arrêt	
SSP3950888		Indéterminé	
SSP3950887		En arrêt	
SSP3950880		Indéterminé	
SSP3950876		En arrêt	
SSP3950875		En arrêt	
SSP3950874		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3950869	USINES DE L'ADOUR (1916)	En arrêt	
SSP3950868	SABATE Gabriel ET FILS	En arrêt	
SSP3950867		Indéterminé	
SSP3950866		En arrêt	
SSP3950864		En arrêt	
SSP3950863		En arrêt	
SSP3950862		En arrêt	
SSP3950861		En arrêt	
SSP3950860		En arrêt	
SSP3950859		En arrêt	
SSP3950858		Indéterminé	
SSP3950857		En arrêt	
SSP3950856		En arrêt	
SSP3950850		En arrêt	
SSP3950849	GRANDS GARAGES BIGOURDANS (En arrêt	
SSP3950848		En arrêt	
SSP3950839	CENTRAL GARAGE	En arrêt	
SSP3950837	GARAGE NOLIBOS	En arrêt	
SSP3950834	GACHE Ancienne usine	Indéterminé	
SSP3950829	USINE A GAZ	En arrêt	
SSP3950828		En arrêt	
SSP3950822	CENTRE EDF GDF SERVICES	En arrêt	
SSP3950683	AMAP	Indéterminé	
SSP3950678	GARAGE RENAULT- STATION SERVICE	Indéterminé	
SSP3950668		En arrêt	
SSP3950667		Indéterminé	
SSP3950666		Indéterminé	
SSP3950665	IMPRIMERIE ST JOSEPH	En arrêt	
SSP3950664	GARAGE DU MARTINET	Indéterminé	
SSP3950662		Indéterminé	
SSP3950654	STATION TOTAL - RELAI DE LA	En arrêt	
SSP3950652	GARAGE MARCADIEU	En arrêt	
SSP3950651		Indéterminé	
SSP3950644	ESSO SERVICE DEBUSSY	Indéterminé	
SSP3950643		En arrêt	
SSP3950642	RELAIS DU MARTINET	Indéterminé	
SSP3950641		Indéterminé	
SSP3950640		Indéterminé	
SSP3950639		En arrêt	
SSP3950611	GARAGE AUTO ASSISTANCE 65 (EN	Indéterminé	
SSP3950609		Indéterminé	
SSP3950595	GARAGE BARRERE (SARL, 1992)	Indéterminé	
SSP3950594		Indéterminé	
SSP3950572		Indéterminé	
SSP3950571		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3950569		En arrêt	
SSP3950564	ATELIER DE CONSTRUCTION DE	Indéterminé	
SSP3950563	GIAT MECA	Indéterminé	
SSP3950560	STATION ELF NELLY	Indéterminé	
SSP3950558	RELAIS LE FIGAROL	En arrêt	
SSP3950555		En arrêt	
SSP3950554	SNPA	En arrêt	
SSP3950553	GARAGE DE LA COURTE BOULE	Indéterminé	
SSP3950552	UIP	En arrêt	
SSP3950548	GARE DE TARBES	En arrêt	
SSP3950546	MAISON ALTHABEGOÏTY	Indéterminé	
SSP3950543		En arrêt	
SSP3950538		En arrêt	
SSP3950537		En arrêt	
SSP3950534		En arrêt	
SSP3950528		En arrêt	
SSP3950523		En arrêt	
SSP646852	SOFIP-GROUPE SEGNERE	En arrêt	
SSP645074	SAS BARRERE Garage	En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier



Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évités toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

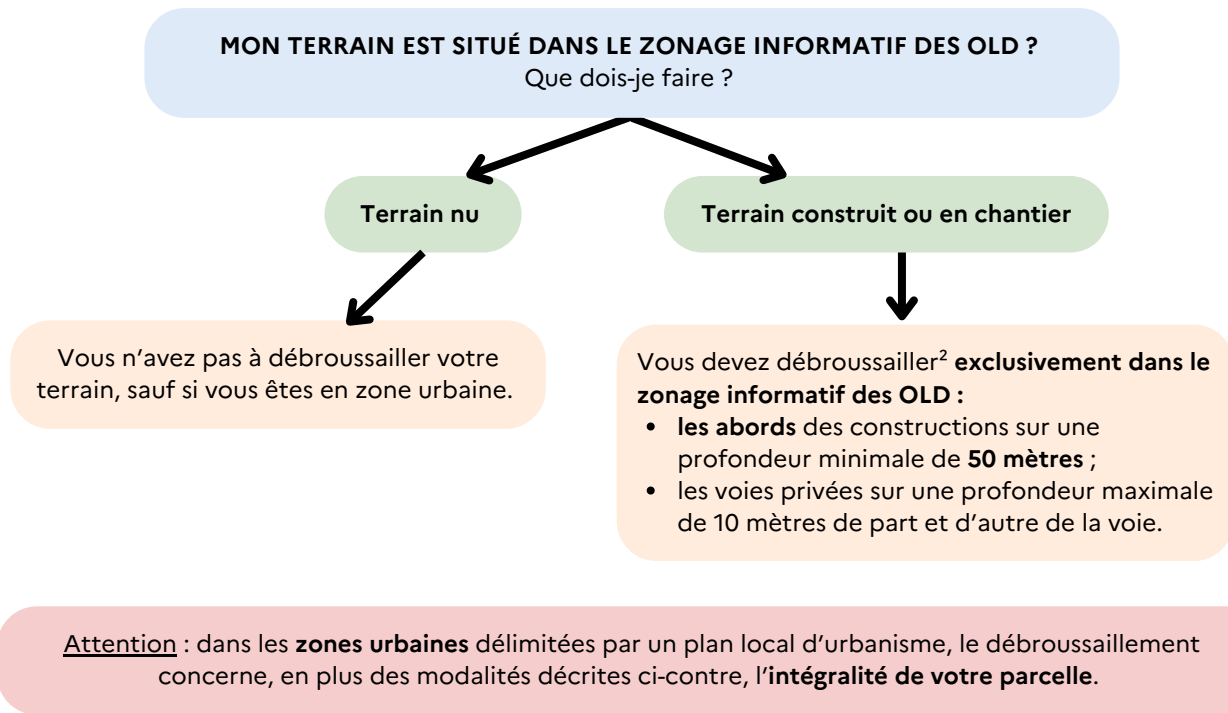
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillement>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillement, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillement ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillement autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillement si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillement liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillement sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

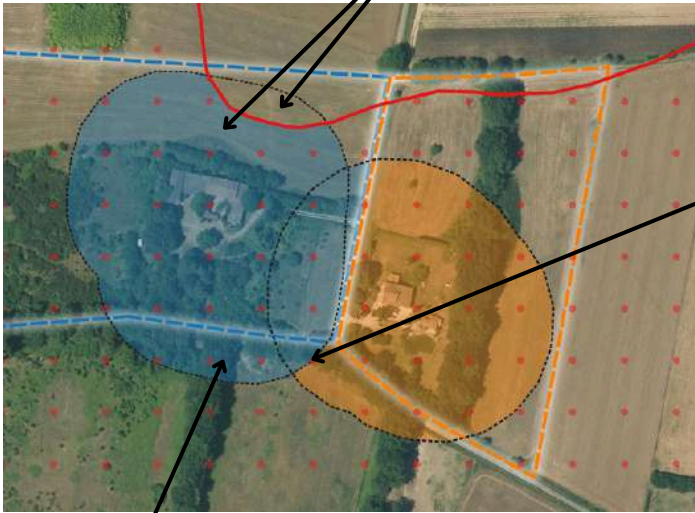
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillement sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillement qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillement leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :







Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition.**

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent sur cette parcelle est responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle.**

-  Zonage informatif des OLD
-  Parcelle propriétaire A
-  OLD qui incombe au propriétaire A
-  Parcelle propriétaire B
-  OLD qui incombe au propriétaire B
-  Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine.**

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons **d'automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débroussaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité